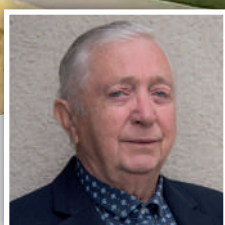




SALLES la SOURCE  
*de pierre et d'eau*

Photo Fabienne Toussaint



## CASCADE D'INFOS MAI 2023 N°10

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Bonjour à vous tous. Je profite de ce nouveau bulletin pour faire un point de mi-mandat.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire de 2020, nous avons pu avancer sur de nombreux dossiers. Certes, pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, mais suffisamment pour qu'aujourd'hui des dossiers structurants comme la nouvelle école en particulier ou l'adressage soient en cours de finalisation. Vous trouverez dans ce numéro les avancées et détails de chacun d'entre eux.

Salles-la-Source devient un lieu touristique incontournable du territoire souligné par Tripadvisor il y a quelques jours grâce à la mise en valeur faite par l'office de tourisme dans ses nombreuses publications, notoriété accentuée par la création du concept de la Route Soulages entre le Musée éponyme ruthénois et le site de Conques, positionnant le village en porte d'entrée du Vallon. La réflexion sur le devenir de l'ancien hospice devra accentuer cette thématique largement complétée par le projet bien avancé de l'installation d'un hôtel étoilé à l'intérieur du village de vacances de Pont-les-Bains.

Nous entrons, aujourd'hui, dans la deuxième moitié de notre mandat et nous allons poursuivre ce qui est entrepris mais aussi mettre en œuvre de nouveaux projets pour nos villages dans la mesure de nos possibilités financières, comme vous pourrez le constater dans le dossier finances / budget présenté. La conjoncture actuelle ne nous permettra pas de mener à bien tout ce que nous avons envisagé car d'autres événements, indépendants de notre volonté, nous obligent à prévoir une réserve suffisante pour les assumer. En effet, outre la sécurisation des falaises et les travaux d'entretien de nos nombreux bâtiments communaux, nous sommes contraints à la réparation des différents aléas liés au changement climatique et au retrait des argiles qui impactent de nombreux secteurs.

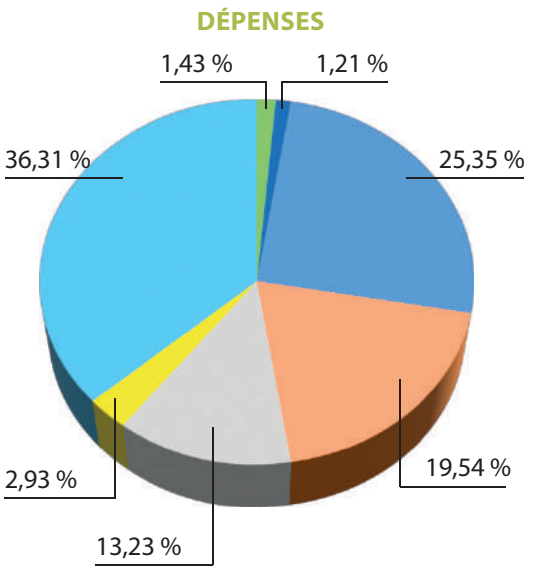
Les beaux jours arrivent et les comités des fêtes de chaque village sont déjà prêts à organiser les moments festifs que nous attendons tous. Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous pour le prochain bulletin à paraître à la rentrée.

Très cordialement,  
Jean-Louis ALIBERT  
Maire de Salles-la-Source

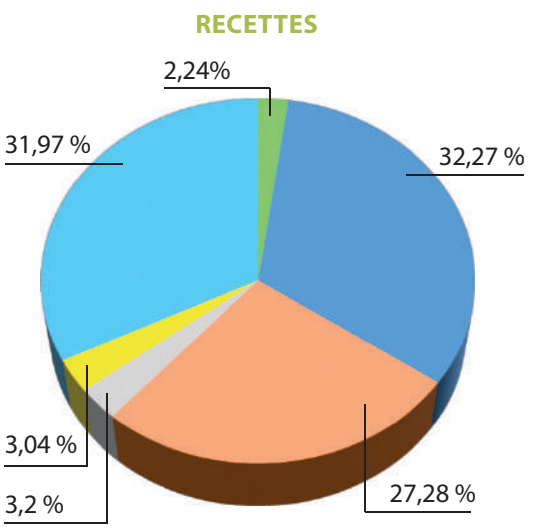
# LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il a été voté le 13 avril par le Conseil Municipal. Les trois élus d'opposition se sont abstenus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 687 347.05 €

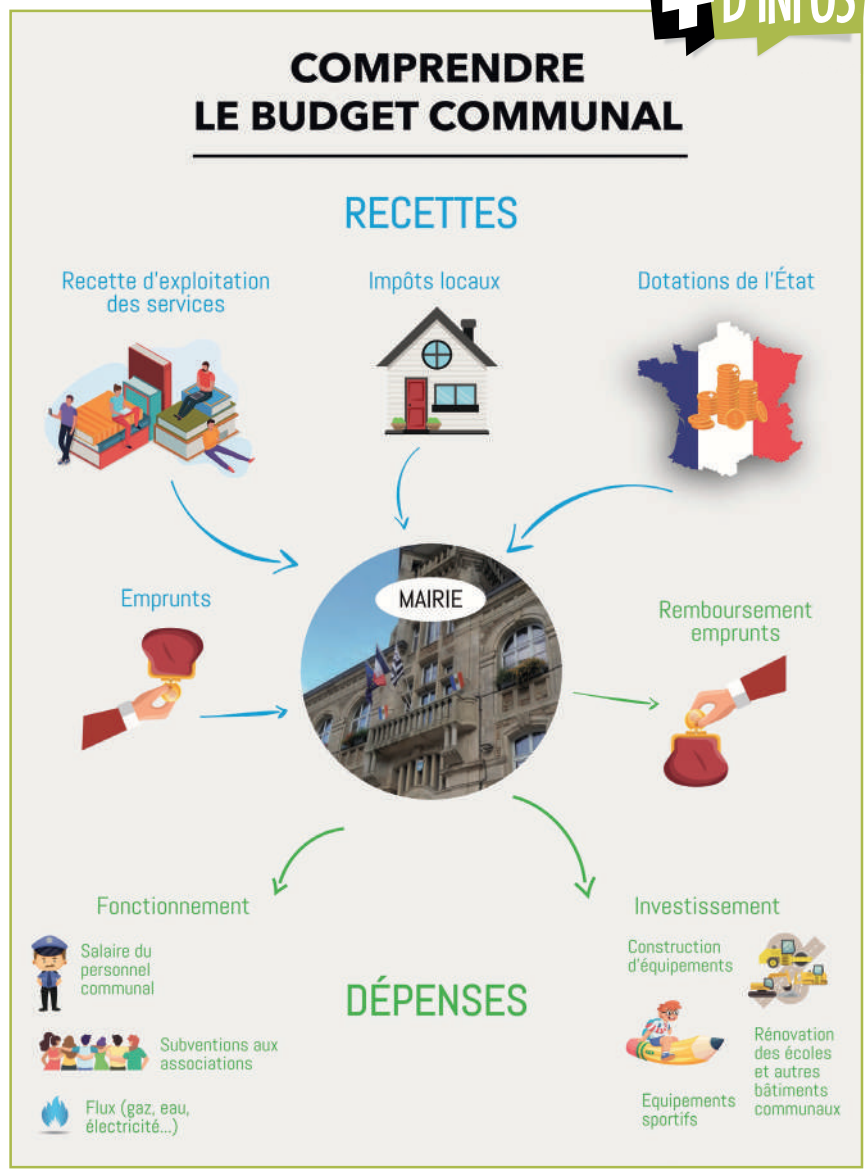


- Charges à caractère général : 681 340 € (Électricité, carburants, eau, fournitures, assurances, ...)
- Charges de personnel : 525 000 €
- Autres charges de gestion courante : 355 600 € (Subventions aux associations, subventions départementales, ...)
- Divers : 78 700 € (Charges financières, dépenses imprévues)
- Virement à la section d'investissement : 975 798 €
- Amortissement des biens : 38 409 €
- Atténuation des produits : 32 500 €



- Impôts et taxes : 865 799 € (Taxe Foncière)
- Dotations, subventions et participations : 732 129 €
- Produits et services : 86 000 €
- Autres recettes : 81 636 € (Atténuations de charges, locations, produits exceptionnels, ...)
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 857 784 €
- Opérations d'ordres : 60 000 €

## + D'INFOS





## SECTION INVESTISSEMENT : 3 822 799 €

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la collectivité. Elles sont votées par opérations comme détaillées ci-dessous. Diverses écritures financières d'un montant de 301 696 € y sont ajoutées telles que le remboursement d'emprunt et les opérations d'ordres.

<b>NOUVELLE ÉCOLE : 63%</b>
<b>AMÉNAGEMENT BÂTIMENTS COMMUNAUX : 9%</b>
<b>TRAVAUX SUITE AUX INTEMPÉRIES : 6%</b>
<b>VOIRIE 2022-2023 : 6 %</b>
<b>AMÉNAGEMENT COEUR DE VILLAGE : 5 %</b>
<b>RÉSEAU EAU + SÉCURISATION DES FALAISES : 5 %</b>
<b>ENFOUISSEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC : 3 %</b>
<b>ACQUISITION : 0,5 %</b>
<b>ADRESSAGE : 1,5 %</b>
<b>ÉQUIPEMENT MAIRIE : 0,5 %</b>
<b>MOBILIER CLASSÉ : 0,5 %</b>

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS : 3 521 103 €

#### NOUVELLE ÉCOLE : 2 220 000 €

- Dernière tranche de la nouvelle école et fin de la MAM.

#### BÂTIMENTS COMMUNAUX :

**333 372 €**

- Réparation du clocher de l'église de Cadayrac
- Réparation diverses sur d'autres bâtiments

#### TRAVAUX SUITE AUX INTEMPÉRIES :

**220 521 €**

- Végétalisation du talus au dessus de la mairie + parapet de la Peyroulette
- Début des travaux Chemin de la Cruzie

#### VOIRIE 2022 - 2023 : 201 653 €

- Programme annuel de voirie
- Aménagement de carrefours
- Enrochement chemin du RAN

#### AMÉNAGEMENT CŒUR VILLAGE :

**184 714 €**

- Étude cœur de village sur Pont-les-Bains
- Étude sur la sécurisation à Souyri
- Travaux au sein du village de Mondalazac
- Travaux sur Cadayrac

#### RÉSEAU EAU + SÉCURISATION DES

**FALAISES : 171 838 €**

- Pluvial Mondalazac, Souyri
- Réseau eau Trinquès
- Étude COMCOM schéma gestion des eaux pluviales
- Étude sur la sécurisation des falaises

#### ENFOUISSEMENT ÉCLAIRAGE

**PUBLIC : 89 587 €**

- Enfouissement réseau sur Séveyrac, Souyri et Mondalazac

#### AQUISITION : 15 000 €

- Achat terrain pour aménager les carrefours

#### ADRESSAGE : 59 762 €

- Achat plaques de rues et des numéros

#### ÉQUIPEMENT MAIRIE : 9 656 €

- Contrôle d'accès de bâtiments communaux

#### MOBILIER CLASSÉ : 15 000 €

- Fresques de Greshny
- Fresques église de Saint-Austremonne

### RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- **AUTOFINANCEMENT : 50 %**
- **SUBVENTIONS : 37 %**
- **EMPRUNTS : 13 %**

### ENDETTEMENT : 6,5 ANNÉES

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne.

## IMPÔTS LOCAUX

### TAXE D'HABITATION

La loi de finances pour 2018 instaure la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

### TAXE FONCIÈRE

Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année. Pour l'année 2023, l'État a décidé de revaloriser les bases de + 7.10 %.

Lors du conseil municipal du 13 avril, il a été décidé de revaloriser les taux de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1%.

### Pourquoi 1% et pas 2 % ou au contraire 0% ?

Le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter les taux en 2022. Concernant cette année, plusieurs facteurs ont été pris en compte dans la décision.

- Nous sommes conscients de l'augmentation des charges des ménages mais ces dernières ont aussi augmenté pour la commune.
- Nous préférons augmenter de manière minimale un peu chaque année plutôt qu'une augmentation plus importante ponctuellement.
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- L'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut se faire que proportionnellement à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti.

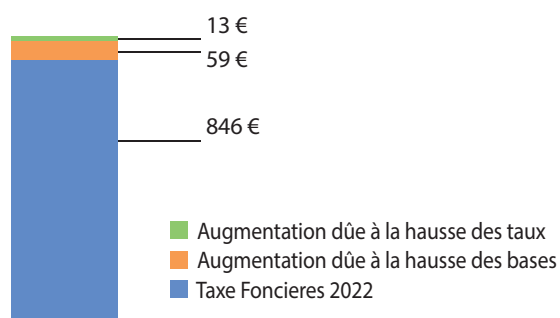
	Taux Communal 2022	Taux Communal 2023	Taux Moyen Départemental
<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	<b>34,63 %</b>	<b>34,98 %</b>	<b>37,74 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</b>	<b>76,68 %</b>	<b>77,45 %</b>	<b>83,59 %</b>
<b>Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TFPB)</b>	<b>7,04 %</b>	<b>7,11 %</b>	<b>9,59 %</b>

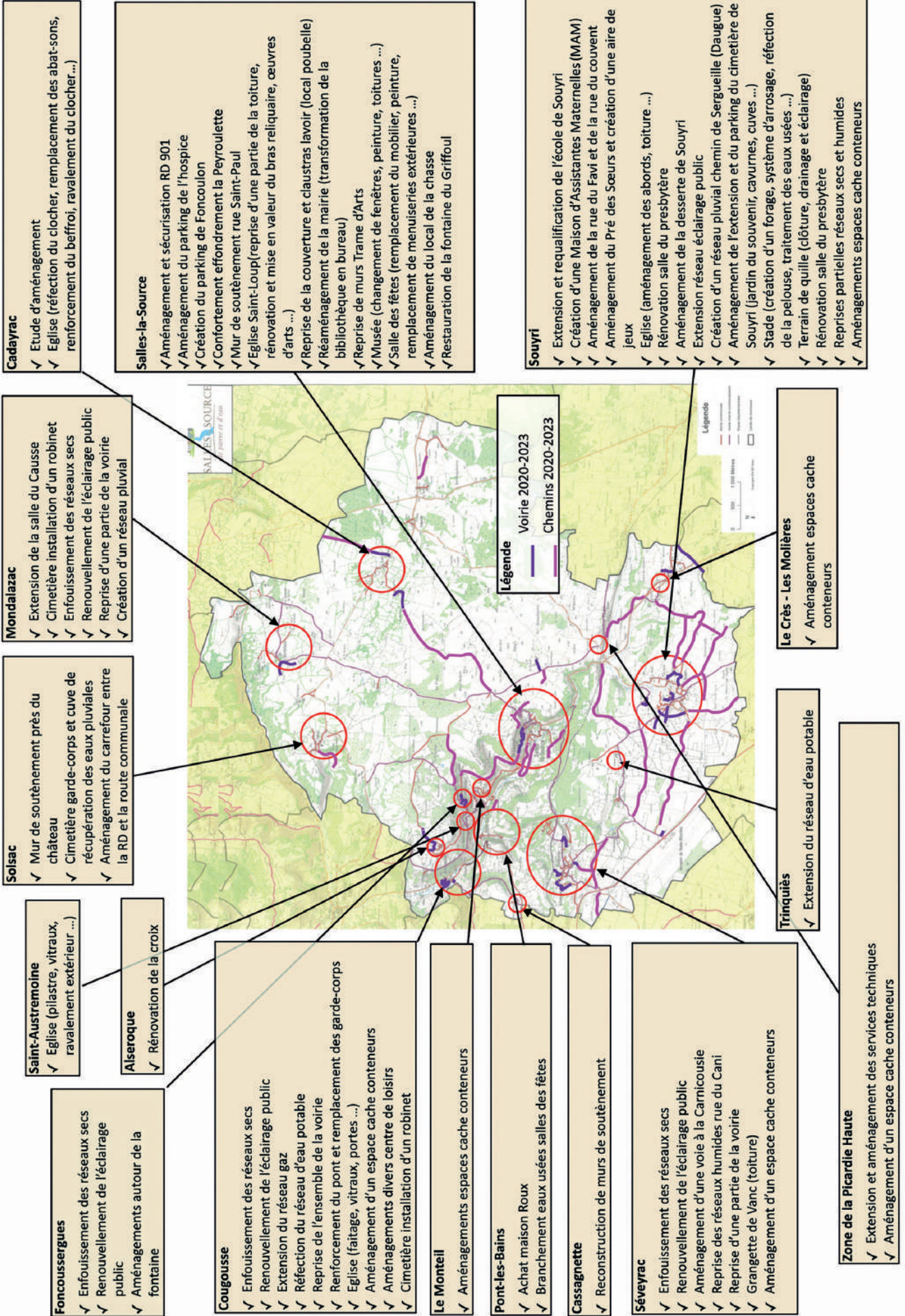
### Petit exemple :

En 2022, M. X a payé une taxe foncière de 846 €.  
Après application du coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 7.10 %, le montant de la taxe foncière pour 2023 s'élèvera à 905 €. Soit une hausse de 59 €.

En intégrant la hausse des taux de 1%, le montant de la taxe foncière pour 2023 s'élèvera à 918 € soit une hausse totale de 72 €.

L'incidence pour M. X de la hausse des taux de 1% est de 13 € pour l'année 2023.





**Fondoussergues**

- ✓ Enfoissement des réseaux secs
- ✓ Renouvellement de l'éclairage public
- ✓ Aménagements autour de la fontaine

**Saint-Austremoine**

- ✓ Eglise (pilastr, vitraux, ravalement extérieur ...)

**Alseroque**

- ✓ Rénovation de la croix

**Cougouse**

- ✓ Enfoissement des réseaux secs
- ✓ Renouvellement de l'éclairage public
- ✓ Extension du réseau gaz
- ✓ Réfection du réseau d'eau potable
- ✓ Reprise de l'ensemble de la voirie
- ✓ Renforcement du pont et remplacement des garde-corps
- ✓ Eglise (faitage, vitraux, portes ...)
- ✓ Aménagement d'un espace cache conteneurs
- ✓ Aménagements divers centre de loisirs
- ✓ Cimetière installation d'un robinet

**Le Montell**

- ✓ Aménagements espaces cache conteneurs

**Pont-les-Bains**

- ✓ Achat maison Roux
- ✓ Branchement eaux usées salles des fêtes

**Cassagnette**

- ✓ Reconstruction de murs de soutènement

**Séveyrac**

- ✓ Enfoissement des réseaux secs
- ✓ Renouvellement de l'éclairage public
- ✓ Aménagement d'une voie à la Carnicouisie
- ✓ Reprise des réseaux humides rue du Cani
- ✓ Reprise d'une partie de la voirie
- ✓ Grangette de Vanc (toiture)
- ✓ Aménagement d'un espace cache conteneurs

**Zone de la Picardie Haute**

- ✓ Extension et aménagement des services techniques
- ✓ Aménagement d'un espace cache conteneurs

**Soisac**

- ✓ Mur de soutènement près du château
- ✓ Cimetière garde-corps et cuve de récupération des eaux pluviales
- ✓ Aménagement du carrefour entre la RD et la route communale

**Mondalazac**

- ✓ Extension de la salle du Causse
- ✓ Cimetière installation d'un robinet
- ✓ Enfoissement des réseaux secs
- ✓ Renouvellement de l'éclairage public
- ✓ Reprise d'une partie de la voirie
- ✓ Création d'un réseau pluvial

**Cadayrac**

- ✓ Etude d'aménagement
- ✓ Eglise (réfection du clocher, remplacement des abat-sons, renforcement du beffroi, ravalement du clocher...)

**Salles-la-Source**

- ✓ Aménagement et sécurisation RD 901
- ✓ Aménagement du parking de l'hospice
- ✓ Création du parking de Foncoulon
- ✓ Confortement effondrement la Peyroulette
- ✓ Mur de soutènement rue Saint-Paul
- ✓ Eglise Saint-Loup (reprise d'une partie de la toiture, rénovation et mise en valeur du bras reliquiaire, œuvres d'arts ...)
- ✓ Reprise de la couverture et claustras lavoir (local poubelle)
- ✓ Réaménagement de la mairie (transformation de la bibliothèque en bureau)
- ✓ Reprise de murs Trame d'Arts
- ✓ Musée (changement de fenêtres, peinture, toitures ...)
- ✓ Salle des fêtes (remplacement du mobilier, peinture, remplacement de menuiseries extérieures ...)
- ✓ Aménagement du local de la chasse
- ✓ Restauration de la fontaine du Griffoul

**Souyri**

- ✓ Extension et requalification de l'école de Souyri
- ✓ Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- ✓ Aménagement de la rue du Favi et de la rue du couvent
- ✓ Aménagement du Pré des Sœurs et création d'une aire de jeux
- ✓ Eglise (aménagement des abords, toiture ...)
- ✓ Rénovation salle du presbytère
- ✓ Aménagement de la desserte de Souyri
- ✓ Extension réseau éclairage public
- ✓ Création d'un réseau pluvial chemin de Sergueille (Daugue)
- ✓ Aménagement de l'extension et du parking du cimetière de Souyri (jardin du souvenir, cavurnes, cuves ...)
- ✓ Stade (création d'un forage, système d'arrosage, réfection de la pelouse, traitement des eaux usées ...)
- ✓ Terrain de quille (clôture, drainage et éclairage)
- ✓ Rénovation salle du presbytère
- ✓ Reprises partielles réseaux secs et humides
- ✓ Aménagements espaces cache conteneurs

**Le Crès - Les Moilières**

- ✓ Aménagement espaces cache conteneurs

**Trinquières**

- ✓ Extension du réseau d'eau potable

## TRAVAUX

### ÉCOLE

La deuxième phase de travaux avance bien. Les travaux de démolition sont terminés. Le bâtiment qui accueillera le réfectoire, les cuisines, la salle du personnel et les locaux annexes est en cours de construction.



### MAM

Les travaux seront terminés début mai. L'équipe qui sera en charge de sa gestion projette une ouverture en septembre.



### COUGOUSSE

Un garde-corps a été installé sur le pont communal situé chemin du Mas.



### TRAME D'ARTS

Les murs de soutènement et de clôture ont été reconstruits et rénovés.

### ÉGLISE DE MONDALAZAC

Restauration d'un vitrail.

### AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN HOSPICE

Une première réunion publique a été organisée afin de récolter les idées des habitants. L'étude va se poursuivre.



### OUVERTURE MAM SOUYRI

Après un appel à projet porté par la mairie de Salles-la-Source en 2021/2022, notre groupe a été sélectionné pour créer une Maison d'Assistantes Maternelles sur Souyri.

Nous sommes Nathalie, Justine et Marlène, trois éducatrices de jeunes enfants de formation. Aujourd'hui, nous sommes en cours d'agrément avec les services de la PMI, pour pouvoir ouvrir en septembre 2023.

Notre MAM c'est Patati & Patata !



Il s'agit d'un mode d'accueil atypique et innovant, à mi chemin entre l'accueil collectif d'une structure et l'accueil familial d'une assistante maternelle.

Elle porte des valeurs partagées telles que la bienveillance, la tolérance et l'ouverture au monde. Elle vise l'éveil de l'enfant à travers la motricité libre, le respect de son développement et de ses rythmes.

Notre lieu, c'est les locaux au rez-de-chaussée du groupe scolaire de Souyri, loués à la Mairie.

Et notre souhait, c'est d'offrir aux enfants un lieu d'accueil chaleureux et convivial, tourné vers la nature et une démarche éco-responsable.

Nous sommes très heureuses de porter ce projet depuis plus d'un an maintenant, et de le voir très prochainement se concrétiser.

# INCIVILITÉS

## LE CONSTAT EST BIEN TRISTE !

**Nous constatons de plus en plus de comportements irrespectueux alors que nous avons la chance d'habiter dans une commune que nous essayons de rendre la plus agréable possible.**

Chacun a le devoir de respecter la loi et ses obligations, ses voisins, les biens publics,... afin que la vie en communauté se déroule sereinement.

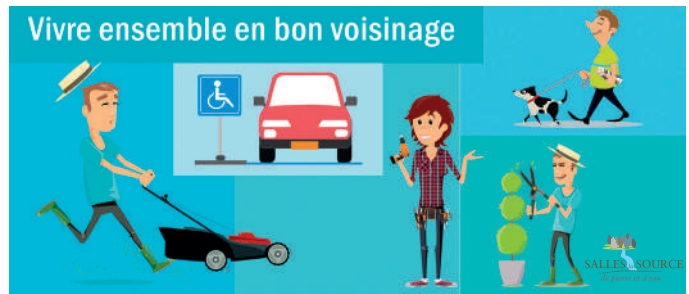
- Des déchetteries sont à votre disposition pour tout ce qui ne peut pas être déposé dans les conteneurs. Nous constatons que des sacs poubelle sont déposés à côté des conteneurs, des objets en tout genre sont jetés par terre (pneus, vélos, gravats, végétaux, ...). Chaque intervention de nettoyage a un coût. Il serait fort dommage dans nos jolis villages de devoir installer des caméras de surveillance ! Les horaires des déchetteries sont disponibles à la mairie ou



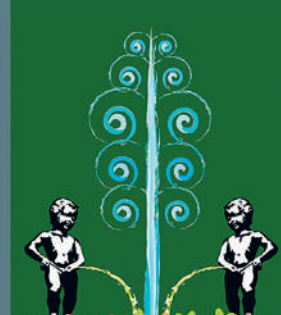


dans la rubrique infos pratiques de ce bulletin.

- Des dégradations volontaires sont constatées : destruction de la barrière en bois à Souyri entre la salle des fêtes et l'école, destruction du grillage à Salles-la-Source, disparition d'un banc à la Carnicousie, ...
- La saison des travaux de plein air a débuté et nous vous rappelons que les feux sont interdits, qu'il y a des horaires pour les travaux bruyants (voir mairie). Ces infractions sont passibles d'amende.
- Vous avez des animaux ? Occupez-vous en ! Nous déplorons les crottes de chien qui jonchent les trottoirs de certaines rues (malgré les distributeurs de sacs à crottes). Nous constatons aussi certains problèmes de morsures de chien liés à des animaux en liberté sur la voie publique.
- Enfin, pour la sécurité de tous et de nos enfants, dans des villages où il n'y a pas toujours la place d'installer des trottoirs, merci de lever le pied, de rouler aux limitations de vitesse et de respecter les priorités à droite.



Déchets sauvages



<p><b>Salles-la-Source Commune propre</b></p> <p>"Je ramasse les cadeaux de mon chien"</p>  <p>ENSEMBLE, FAISONS DE SALLES-LA-SOURCE UNE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE</p>	<p><b>Salles-la-Source Commune propre</b></p> <p>"Les jardins de Salles-la-Source ne sont pas un self-service"</p>  <p>ENSEMBLE, FAISONS DE SALLES-LA-SOURCE UNE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE</p>	<p><b>Salles-la-Source Commune propre</b></p> <p>"Je ne fais pas pipi partout"</p>  <p>ENSEMBLE, FAISONS DE SALLES-LA-SOURCE UNE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE</p>	<p><b>Salles-la-Source Commune propre</b></p> <p>"Je ne jette pas mes déchets n'importe où"</p>  <p>ENSEMBLE, FAISONS DE SALLES-LA-SOURCE UNE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE</p>	<p><b>Salles-la-Source Commune propre</b></p> <p>"Je dépose mes encombrants en déchetterie"</p>  <p>ENSEMBLE, FAISONS DE SALLES-LA-SOURCE UNE COMMUNE PROPRE ET ACCUEILLANTE</p>
---	--	--	--	---

## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES, UN ENJEU MAJEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Conques-Marcillac poursuit l'élaboration du PLU qui remplacera suite à son approbation prévue en 2024, le PLU de Salles-la-Source.

La réflexion sur les futurs zonages du territoire (agricole, naturel, urbanisable), l'identification des zones propices à l'accueil de nouvelles constructions et les conditions dans lesquelles ces dernières seront autorisées tient compte de nombreux paramètres : évaluation environnementale, présence d'activité agricole, enjeu paysager, accessibilité.... Sur la commune de Salles-la-Source, la prise en compte des risques, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine, est un facteur particulièrement prégnant dans la définition de la stratégie d'aménagement. En effet, l'implantation de nouvelles habitations ou de nouvelles activités, doit tenir compte de la nature des risques présents afin de protéger la population et de rendre le territoire plus résilient notamment en tenant compte de l'aggravation des risques induits par le changement climatique.

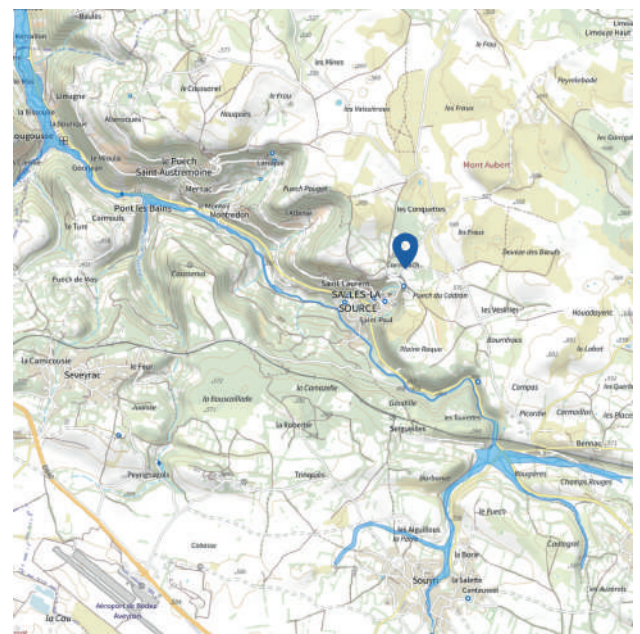
### > Le territoire communal est concerné par deux Plans de Préventions des Risques (PPR) :

#### Extrait du PPR Mouvement de terrain

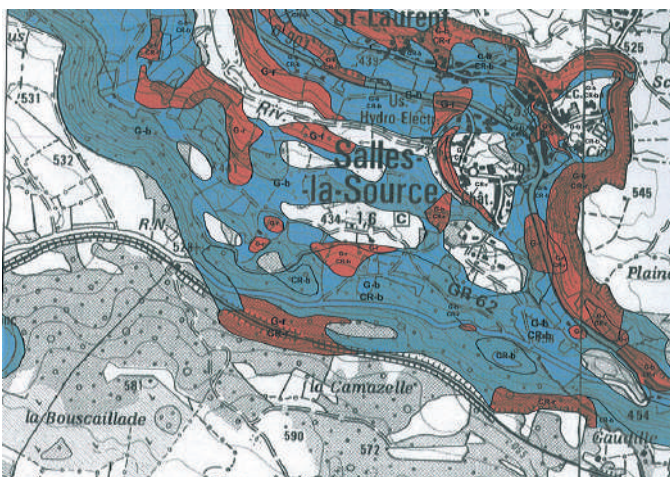


Il s'agit principalement des glissements ou chutes de masses rocheuses ainsi que l'effondrement des cavités souterraines liées au sous-sol karstique. L'instabilité la plus forte est située au droit des parois rocheuses. En secteur d'aléa fort ou moyen (rouge), toute construction ou aménagement est interdit. En secteur d'aléa faible (bleu), certaines constructions sont possibles sous conditions.

#### Extrait du PPR Inondation



Les risques d'inondation observés sur le créneau expliquent la mise en place du PPR. La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en 2003 à ce titre. Les secteurs de Cougousse et de Pont-les-Bains font partie des zones les plus vulnérables. Là encore, le PLU devra prendre en compte la nature de ces aléas pour définir les futurs zonages.



Les PPR sont des servitudes instaurées pour un motif d'utilité publique, par arrêté préfectoral. Ils définissent les zones géographiques exposées à des risques naturels ou technologiques afin d'y prescrire des mesures permettant de réduire les risques encourus pour protéger les personnes, les biens et l'environnement. Ils s'imposent à toute autorisation d'urbanisme et limitent les droits à construire.

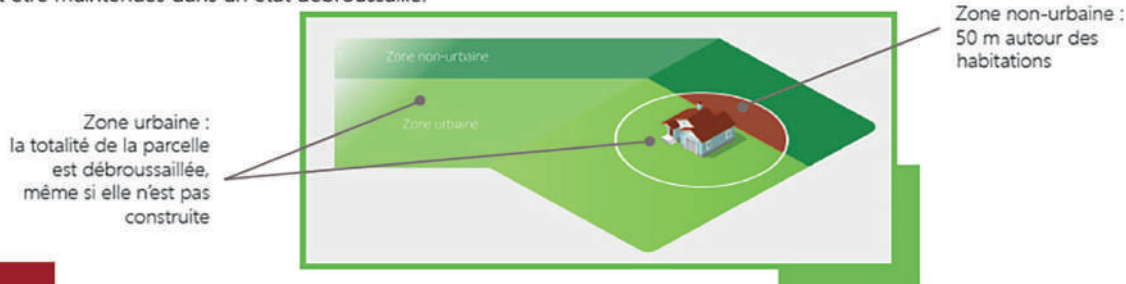


POUR CONNAÎTRE L'ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES  
RISQUES SUR MA PARCELLE ET LA CONDUITE À TENIR :  
[erial.georisques.gouv.fr](http://erial.georisques.gouv.fr)



> La Commune de Salles-la-Source est également soumise à un aléa feux de forêts particulièrement fort et soumise dans ce cadre aux Obligations Légales de Débroussailllements (OLD). Un arrêté préfectoral, promulgué le 7 janvier 2021, précise les modalités de mise en œuvre du débroussaillage, adaptées au contexte aveyronnais.

■ Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUi (U ou AU) ou un autre document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que dans les zones urbaines non dotées d'un PLU. Sont concernées les zones d'aménagement concerté (ZAC), associations foncières urbaines (AFU), lotissements, parcs résidentiels de loisirs, campings, aire d'accueil des gens du voyage. La totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.



Par ailleurs, le débroussaillage est obligatoire en « zone OLD » sur :



■ 4 m minimum de part et d'autre des voies ferrées à partir du bord extérieur de la voie (débroussaillage pouvant être étendu à 20 m si des bois et forêts sont situés à moins de 20 m de l'emprise des voies).

■ 4 m minimum de part et d'autre des autoroutes, routes nationales et départementales à partir de la bande de roulement ; 2 m maximum pour les voies communales et les autres voies ouvertes à la circulation et sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie.

■ Les végétaux sous et aux abords des lignes électriques doivent être entretenus conformément à l'arrêté en vigueur. Lorsque les lignes électriques se trouvent à moins de 10 m du bord extérieur d'une voie ouverte à la circulation motorisée et soumise à l'obligation de débroussailler, les rémanents de végétation doivent être évacués, broyés ou incinérés, dans le strict respect de la réglementation des feux de plein air.

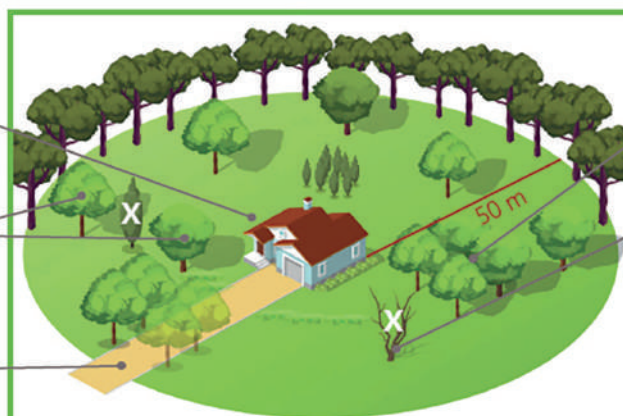
Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler sauf en cas de superposition entre une OLD liée à une construction ou un terrain en zone urbaine avec celle liée à un linéaire : dans ce cas, la zone mixte incombe au gestionnaire du linéaire. Les propriétaires des fonds ne peuvent pas s'y opposer.

## PRINCIPALES MODALITÉS TECHNIQUES

L'espace autour de la construction doit être ratissé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part



Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et, doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou dépérissants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

La majorité des terrains de Salles-la-Source est concernée par les OLD. Les conditions de débroussaillage peuvent être demandées auprès de la Mairie.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DU PLUi SUR : <https://plui-conques-marcellac.jimdofree.com/>

À noter, la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du PLUi prendra fin cet été. Merci d'adresser vos éventuelles observations ou requêtes à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais.

## PRÉVENTION INCENDIE

**DÉBROUSSAILLER SON TERRAIN ET LES ABORDS DE SON HABITATION, C'EST OBLIGATOIRE ET C'EST INVESTIR POUR VOTRE SÉCURITÉ FACE AUX FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION.**

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concernés par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.



POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE MAIRIE, VOTRE PRÉFECTURE OU VOUS RENDRE SUR FEUX-FORET.GOUV.FR, OÙ VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES.

## FACE À LA SÉCHERESSE, AYONS LES BONS RÉFLEXES.

**SUITE À UN HIVER ET UN PRINTEMPS PLUS SECS QUE LES MOYENNES SAISONNIÈRES, PLUSIEURS DÉPARTEMENTS FRANÇAIS FONT AUJOURD'HUI FACE À UN ÉPISODE DE SÉCHERESSE. SOUMIS OU NON À DES MESURES DE RESTRICTIONS, CHACUN D'ENTRE NOUS PEUT ADOPTER LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU :**

### Particuliers ?

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

### Collectivités ?

- Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ;
- J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés ;
- Je distribue des kits hydro-économes dans les foyers ;
- J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.

### Industriels ?

- Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- Je mets en place des circuits fermés ;

### Agriculteurs ?

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau.

GOUVERNEMENT  
Éducation  
Supérieur  
Régional



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ALORS ÉCONOMISONS-LA.

## RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil d'école s'est réuni le 3 février 2023. À la demande de ce dernier, un vote concernant le rythme scolaire a été réalisé.

Sur 15 voix, 11 voix étaient en faveur des 4 jours. Le passage à 4 jours est un souhait fort des enseignants (7 voix). Concernant les parents, consultés par les représentants des parents d'élèves, ils sont partagés (3 votes pour 4 jours et 2 votes pour 4 jours ½).

Après réunion de la commission « rythmes scolaires » et

discussions, toujours dans le souci du rythme de l'enfant et de son bien-être, la commission a proposé au conseil municipal du 13 mars 2023 de conserver les 4 jours ½.

Considérant que le rythme scolaire de 4 jours ½ est le rythme légal.

Considérant que le rythme actuel est en adéquation avec le rythme de l'enfant.

Considérant la qualité du Programme éducatif de Territoire et du contenu pédagogique des activités proposées grâce à la délégation

de service public confiée au centre de loisirs « Le Créneau », mettant à disposition du personnel qualifié.

Considérant le bénéfice de ces temps d'apprentissage pour les enfants.

Considérant la forte participation des enfants aux TAP depuis 2013.

Considérant les enjeux humains et financiers d'un arrêt des TAP.

**Le Conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention demande le maintien**

**du rythme scolaire de 4,5 jours à l'école de Souyri jusqu'à l'année scolaire 2026/2027 incluse.**

Par courrier du 3 avril 2023 de la directrice d'Académie de Toulouse (décisionnaire finale d'un changement de l'ensemble de l'organisation du temps scolaire), n'ayant pas trouvé de consensus, l'organisation de la semaine scolaire à 4,5 jours est maintenue à l'école de Souyri pour la rentrée prochaine.



## RETOUR EN ARRIÈRE

Afin de faire revivre le passé et perpétuer la mémoire de nos villages qui ont changé, nous avons besoin de vous !

Vous avez des photos ou cartes postales illustrant un village, un monument, une scène de la vie d'antan ? Vous voulez mettre en avant, grâce à vos souvenirs ou vos connaissances, un lieu de la commune ou une activité qui n'existe plus aujourd'hui ?

**CONTACTEZ NOUS, FAITES NOUS PARVENIR VOS INFOS, ARTICLES ET PHOTOS ET VENEZ PARTICIPER À LA COMMISSION DÉDIÉE AU BULLETIN D'INFOS.**

## CASCADE RÉCOMPENSÉE

Chaque année, Tripadvisor remet un prix Traveller's Choice aux hébergements, attractions et restaurants qui reçoivent régulièrement de très bons avis de la part des voyageurs et qui sont classés parmi les meilleurs 10% des établissements et attractions

sur Tripadvisor. Pour 2022, la cascade de Salles-la-Source se voit donc décerner ce prix qui, sans aucun doute, ne manquera pas d'attirer des touristes pour la belle saison qui commence.



Photo Fabienne Toussaint

Ces dernières années, ces derniers mois encore, sans doute encore dans les mois à venir, nous avons vu et verrons à quel point le territoire de notre commune avec ses grands espaces attire des projets tous présentés comme plus vertueux les uns que les autres : gigantisme photovoltaïque ou éolien, carrières... vraiment vertueux pour nos paysages, pour notre patrimoine, pour notre qualité de vie ?... Est-ce qu'il y aurait une fatalité qui doit nous faire accepter ces giga-projets clivants et polémiques au nom du développement, ou existe-t-il une autre façon de penser le développement de la commune ?

Celle-ci possède un patrimoine bâti ou paysager exceptionnel, des jalons qui marquent l'histoire de Salles-la-Source à travers les époques, et c'est bien là notre première richesse. Alors si nous disons non ou montrons notre grand scepticisme sur ces fameux projets « miraculeux », il est bien d'avoir une autre voie pour le développement du territoire et cette voie pourrait être de lancer enfin le chantier d'une mise en valeur de toute ces richesses. Pas forcément la peine d'aller chercher bien loin... les idées ou les opportunités sont là.

Deux d'entre eux nous ont interpellés. Le premier, la « Boucle des millénaires », illustre l'envie de « faire » portée par les habitants : relier par les nombreux sentiers de la commune tous les sites qui font la richesse de celle-ci : dolmens, églises, château, cascades, autres sites remarquables. De quoi offrir un « circuit » clé en mains pour un évènement grand public annuel, ou de simples balades en familles, avec ce qu'il faut de commentaires, d'information, d'animation.

Le second, « La route Soulages ». Porte d'entrée sur la route de Conques, notre commune bénéficie d'une position remarquable, au regard de ce beau projet qui s'appuie sur la notoriété exceptionnelle de P. SOULAGES, très attaché à Salles-la-Source. Une profonde réflexion doit être menée à l'échelon de la commune et de l'intercommunalité, pour que Salles-la-Source s'inscrive pleinement dans ce projet en le considérant comme un véritable vecteur de promotion et de développement.

Deux projets, et sans doute d'autres qui ne demandent qu'à voir le jour... juste pour dire que nous avons de quoi engager un développement qui réunit et fait consensus, face à des projets qui divisent et font polémique.

Olivia Maillebuau – Caroline Crépon-Pillone – Philippe Bertolotti

Contact : [salleslasourceensemble@gmail.com](mailto:salleslasourceensemble@gmail.com)

## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi, 8h-12h et 14h-17h  
 ► Une permanence est assurée le 3<sup>e</sup> samedi du mois de 9h à 12h  
 ► Email : [mairie@salleslasource.fr](mailto:mairie@salleslasource.fr)  
 ► Site : [www.salleslasource.fr](http://www.salleslasource.fr)  
 ► Tél. : 05 65 67 25 52

### MAIL HEBDO

Pour retrouver les animations de la commune et du territoire mais aussi toutes les informations municipales, nous vous rappelons qu'un mail d'information est envoyé toutes les semaines. Si vous souhaitez le recevoir, il vous suffit d'en faire la demande à la mairie.

### RESTAURANT CASCADE

À partir du 16 mai, le restaurant Cascade est ouvert tous les jours midi et soir sauf le lundi et le dimanche soir.

### RELAIS DE POSTE / L'ATELIER

L'Atelier est ouvert tous les jours à partir de 10h jusqu'à 20h/21h sauf le mardi.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 août à partir de 8h30 jusqu'à environ 21h sauf le mardi.

Tél : 09 50 39 61 46

### DÉCHETTERIE DE MARCILLAC

Du lundi au vendredi de 14h à 18h30 ; Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30.

### SERVICES D'URGENCES

- Le 15 : SAMU, urgences médicales
- Le 17 : intervention de police
- Le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers)
- Le 112 : numéro des urgences, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne
- Le 114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence

## À VOS AGENDAS

### MAI

- Samedi 27/05
- Cochon grillé à Souyri

### JUIN

- Vendredi 02/06
- Assemblée Générale Centre de loisirs Le Créneau, Cougousse

### JeuDi 15/06

- Assemblée Générale chasse St Hubert Salles-la-Source

### Dimanche 25/06

- Kermesse École de Souyri, salle des fêtes de Souyri

### JUILLET

- Samedi 01/07
- Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Samedi 08/07

- Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Samedi 15/07 et Dimanche 16/07

- Fête de Pont-les-Bains

### Samedi 22/07 et

### Dimanche 23/07

### Fête de Souyri

### Samedi 29/07

- Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### AOÛT

### Samedi 05/08

Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Samedi 12/08

Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Lundi 14/08 20h30

**Théâtre la Passerelle "Un Dernier Miracle" à Pont-Les-Bains**

### Lundi 14/08 et Mardi 15/08

### Fête de Séveyrac

### Samedi 19/08

Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Samedi 26/08

Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### SEPTEMBRE

### Samedi 02/09

Marché gourmand Salles-la-Source, place du Griffoul

### Samedi 02/09 et Dimanche 03/09

Battage à l'ancienne Cadayrac

### Dimanche 10/09

Petit Déjeuner Tripoux Cadayrac

### Samedi 16/09 et Dimanche 17/09

**Journées Européennes du Patrimoine**

### Samedi 30/09

Brocante APE Salles-la-Source

## HOMMAGE



C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès de Serge Cadilhac, membre actif du Centre Communal d'Action Sociale, mais également homme fortement investi dans la vie associative et culturelle de la Commune. Nous garderons de lui, au-delà de son implication au service de Salles-la-Source, sa grande discrétion, sa gentillesse et son sourire. A sa famille nous adressons nos plus sincères condoléances.